Conseil communal du 22 janvier

Mathieu Paggen (VBL) était empêché.

Aucune question n'a été posée.

Le conseil communal a approuvé quelques adaptations du **statut du personnel**: une modification de la procédure en cas de maladie et le transfert d'un maximum de 5 jours de congés sur l'année suivante (12 pour, 1 abstention, 1 non valable).

Ces modifications devaient également être adaptées dans le **règlement de travail** (12 pour, 1 abstention, 1 non valable).

Le conseil communal a approuvé la demande de la police de pouvoir faire appel, à partir du 1er mars 2015, à un **membre du personnel détaché** de la **Police Fédérale**, suite au départ à la pension d'un inspecteur (13 pour, 1 non valable).

Le conseil a pris connaissance des **candidatures** introduites en vue du mandat de **chef de corps** de la **Zone de Police de Fourons**.